

## PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES

## TRANSMETTEZ VOS SIGNALEMENTS À LA CPAM DE LOIR-ET-CHER

**Service Accompagnement en santé**  
CPAM HD  
6 RUE LOUIS ARMAND  
TSA 99998  
41033 Blois cedex

**Mail :** [pfidass.cpam-blois@assurance-maladie.fr](mailto:pfidass.cpam-blois@assurance-maladie.fr)

**Fax :** 02 54 50 19 43

## VOUS SOUHAITEZ DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?

Contactez nos Conseillers Assurance Maladie  
par téléphone au **02 54 50 16 23** ou par mail à  
[pfidass.cpam-blois@assurance-maladie.fr](mailto:pfidass.cpam-blois@assurance-maladie.fr)

# RENONCER À DES SOINS N'EST PAS UN CHOIX.



## ENSEMBLE, TROUVONS DES SOLUTIONS.

## Aujourd'hui, 1/4\* des assurés rencontrés en CPAM déclarent avoir renoncé à des soins au cours des 12 derniers mois.

Au quotidien, vous êtes confronté à des personnes en situation de renoncement aux soins. Vous pouvez les orienter vers le dispositif de Mission Accompagnement Santé proposé par l'Assurance Maladie.

### QUE FAIRE SI VOUS IDENTIFIEZ UNE PERSONNE RENONÇANT À DES SOINS ?



#### Recueillir son consentement

- Pour s'assurer de son souhait d'être accompagné dans la réalisation de ses soins.



#### Transmettre ses coordonnées à la CPAM de Loir-et-Cher

### COMMENT FAIRE ?

Deux solutions :

- Complétez la demande d'accompagnement détachable ci-contre et adressez-la par email ou par courrier à la CPAM de Loir-et-Cher.
- Ou complétez le formulaire de demande d'accompagnement en ligne disponible sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr).

Par la suite, un conseiller de la CPAM prendra contact avec l'assuré pour lui proposer un accompagnement personnalisé.

### QUEL ACCOMPAGNEMENT EST RÉALISÉ ?

L'accompagnement s'effectue par contacts téléphoniques, e-mails, ou lors de rendez-vous selon les besoins de la personne.

**L'Assurance Maladie met en place un suivi personnalisé, en plusieurs étapes, jusqu'à la réalisation effective des soins :**



#### L'accès aux droits

- Un bilan exhaustif de la situation est effectué en fonction de plusieurs critères. Il permet d'identifier les éventuels droits non-couverts et les aides dont il peut bénéficier.



#### L'accès aux soins

- L'orientation dans le parcours de soins, pour guider la personne, si besoin, vers des professionnels de santé, dans le respect du principe du libre choix.
- Un travail en lien avec l'ensemble du réseau partenarial.
- Un éventuel accompagnement d'ordre financier pour diminuer le montant des restes à charge.

\* Sondage réalisé entre 2015 et 2018 auprès des assurés fréquentant l'accueil des CPAM (données issues des diagnostics réalisés par l'Observatoire des non recours aux droits et aux services).

### DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ACCÈS AUX SOINS

*Attention : Seuls les assurés du régime général peuvent bénéficier de cet accompagnement.*

#### COORDONNÉES DU DÉTECTEUR

Nom/Prénom : .....

Structure : .....

Fonction : .....

Email : .....

Téléphone : .....

**IMPORTANT :** Le détecteur certifie avoir recueilli le consentement de l'intéressé pour être contacté par les Conseillers Assurance Maladie.

#### COORDONNÉES DE L'ASSURÉ À RECONTACTER

Nom/Prénom : .....

Date de naissance : .....

Email : .....

Téléphone : .....

